



Communiqué sur la réduction de capital par annulation des titres auto-détenues

Visiodent annonce que dans sa séance du 17 avril 2009, le conseil d'administration, agissant en vertu d'une délégation consentie lors de l'assemblée générale à caractère mixte du 26 juin 2008, a décidé de réduire le capital social de 13.430,56 € par annulation de 83.941 actions propres, représentant 1,95 % du capital de la société.

A partir du 27 avril 2009, le capital social passera de 686.107,20 € à 672.676,64 € divisé en 4.204.229 actions de 0,16 €

La différence entre le prix de revient des actions et leur valeur nominale sera prélevée sur le poste « prime d'émission ».